

applications uniformes la vigueur dont elle a besoin pour s'imposer et se maintenir. Voilà pourquoi, N. T. C. F., on a pensé que l'heure était venue de tenir un premier Concile plénier, qui grouperait tous les chefs de l'Église canadienne, et leur fournirait l'occasion de délibérer, sous la conduite de l'Esprit-Saint, sur les meilleures mesures à prendre pour assurer à notre pays une vie religieuse intense et féconde.

La tenue de ce premier Concile plénier du Canada aura lieu dans notre église métropolitaine de Québec. Tous les archevêques et évêques du pays y assisteront, de même que les prélats, les vicaires généraux, les représentants des chapitres, les recteurs d'université, les supérieurs de grands séminaires, les provinciaux des ordres religieux, et enfin, les théologiens et les canonistes des évêques. En vertu de Lettres apostoliques datées du 25 mars 1909, le Concile sera présidé par le représentant du Souverain Pontife, Son Excellence Mgr D. Sbarretti. La lettre de convocation, qui nous a été adressée le 2 mai dernier, fixe au dimanche 19 septembre la date de la première session solennelle.

Le Saint-Esprit, N. T. C. F., a établi les évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu. C'est pour rendre ce gouvernement plus efficace, et pour faire mieux servir au bien de l'Eglise et au salut des âmes l'autorité dont ils sont revêtus, que vos pasteurs jugent bon de se concerter ensemble dans de solennelles assises, où sont sérieusement discutées toutes les questions d'ordre religieux, moral et disciplinaire. Cette réunion de tous les évêques d'un pays n'est pas un événement ordinaire. Elle intéresse au plus haut point tous ceux qui aiment vraiment notre patrie, et elle fera époque dans l'histoire religieuse du Canada, non seulement par l'éclat des solennités auxquelles elle donnera lieu, mais encore et surtout, nous n'en doutons pas, par le bien spirituel qui en résultera pour les âmes.

Les délibérations conciliaires d'un épiscopat ne portent pas sur des choses purement matérielles; elles ne provoquent pas les tumultes; elles n'excitent pas les passions mauvaises et les vilaines convoitises qui exercent tant d'empire dans les affaires du monde. Elles ont pour but de corriger les erreurs, de réprimer les abus, de signaler les